

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 816

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

- I. – À titre expérimental, l'État met en place pour une durée de trois ans des brevets de technicien supérieur agricoles en agroforesterie dans trois régions.
- II. – Un décret fixe les trois régions concernées et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation.
- III. – Au plus tard six mois avant la fin de l'expérimentation, le Gouvernement remet au Parlement un bilan de cette expérimentation, qui porte notamment sur l'opportunité de la généralisation du dispositif.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que l'Etat mette en place une expérimentation pour une durée de trois ans dans 3 régions, visant la création de nouvelles formations de Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) en agroforesterie. L'agroforesterie est une technique qui associe les arbres à la production agricole (culture et élevage) au sein d'une parcelle agricole. Cette technique ancestrale se pratique par la plantation de haies autour de la parcelle, ou de manière intraparcellaire, c'est-à-dire par la plantation d'arbres en alignement. Cette pratique possède des bienfaits économiques, environnementaux et territoriaux : amélioration de la santé des sols et de leur fertilité, amélioration subséquente des rendements agricoles, lutte contre l'érosion des sols, production de bois (diversification des revenus d'une exploitation), refuge pour les animaux, préservation des paysages. Pourtant, depuis 1950, 70% des haies ont disparu des bocages français. Désormais la France ne compte plus que 750 000 km de haies sur son territoire et près de 11 000 kms de haies continuent

d'être détruites chaque année. Aujourd'hui, l'importance de la présence des haies et des arbres est de plus en plus reconnue par le monde politique. En témoignent la mise en place du Plan national du développement pour l'agroforesterie en 2015 ainsi que le programme « Plantons des haies » dans le Plan de relance de 2020, qui prévoyait de replanter 7000 km de haies sur la période 2021-2022 grâce à une enveloppe de 50 millions d'euros. Cependant, ces différentes mesures ont été largement insuffisantes, puisque la disparition des haies se poursuit toujours trois fois plus vite que leur replantation. Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) lui-même affirme que "la haie n'est pas un objet politique orphelin. Les initiatives sont nombreuses et souvent anciennes. Elles sont toutefois insuffisantes, si l'on en juge par le recul généralisé de la haie dans toutes les régions visitées."

Un des éléments expliquant l'échec de ces politiques de protection de haies est le manque de conseillers techniques spécialisés en agroforesterie au sein des chambres d'agriculture. En effet, ce manque de conseillers s'explique par l'inexistence de formations spécifiques à l'agroforesterie (il existe uniquement des formations en gestion forestière). Nous proposons donc un amendement qui vise à expérimenter la création de nouvelles formations de Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) en agroforesterie.